



Villeneuve-Sous-Dammartin

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**

ARRETE DU MAIRE

~~~~~

**TEMPORAIRE**

**Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la Marbrerie de la Goële, Pompes Funèbres, 1 bis rue de la Justice - 77230 DAMMARTIN EN GOELE tel : 01 60 03 11 97, fax : 01 60 03 77 19 en date du 10 mai 2022 qui souhaite effectuer des travaux le 13 mai 2022 dans le cimetière de la commune en occupant temporairement le domaine public (emplacements de stationnement) devant l'entrée du cimetière.

**Objet :**

**Interdiction  
stationnement sur  
Emplacements du  
Cimetière**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux

**ARRETE :**

**Article 1.** Le vendredi 13 mai 2022 de 8h00 à 18h00, la marbrerie de la Goële est autorisée à procéder au travaux dans le cimetière de Villeneuve Sous Dammartin.

**Article 2.** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction totale de stationnement pour tous les véhicules sauf pour l'entreprise effectuant les travaux sur les emplacements à l'entrée du cimetière rue de l'Eglise

**Article 3.** La signalisation sera mise en place par les services techniques

**Article 4.** la Marbrerie de la Goële est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5.** M. le commandant de gendarmerie), Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,
- A la société Sigidurs
- la Marbrerie de la Goële

Fait à Villeneuve sous Dammartin, le 11 mai 2022

Le Maire,  
Isabelle GAUTIER

